



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA GESTION PARASITAIRE

COMMUNIQUÉ JUILLET 2018
VOL. 24 N°1

SOMMAIRE

Page 2 - Mot du président

Page 3 - Renouvellement 2018-2019

Page 3 - RAPPEL : Nous avons besoin
des noms de vos techniciens!

Page 3 - Demande d'articles

Page 3 - Autocollants

Page 4 - IMPORTANT : Information
du ministère

Page 4 - Stratégie québécoise
des pesticides 2015-2018

Page 6 - Congrès 2018 : le 40^e

Page 8 - Information du ministère
de la santé et des services
sociaux

Page 9 - Votre carte de technicien
avec photo

Page 9 - Bulletin de la CNESST

Page 9 - Fermeture des bureaux



Mot du Président

Cher membre,

La saison 2018-2019 prend le relais en même temps que l'été sur le printemps. Il fait chaud, la canicule rend le travail difficile mais j'espère tout de même que les affaires sont florissantes. De notre côté, nous travaillons fort pour que l'AQGP prenne encore et toujours plus d'ampleur.

Cette année, nous avons la joie de compter parmi nous plusieurs nouveaux membres. Nous leur souhaitons la bienvenue, nous sommes fiers de constater que le nombre de membres ne cesse de croître. N'oubliez pas que c'est par le nombre que les chances de retombées sont plus grandes!

Cette année, l'AQGP a le bonheur de fêter ses 40 ans d'existence! Cependant, ce ne sera pas une année où nous nous reposerons sur nos lauriers, nous continuons et continuerons à développer l'Association ainsi que les projets sur lesquels nous travaillons. Nous profiterons de fêter ces quelques dizaines d'années à notre prochain congrès qui sera l'occasion d'être réunis tout en vous aidant dans votre formation continue.

Pour l'édition 2018 du congrès annuel de l'AQGP, nous avons décidé que notre objectif serait l'environnement! « AQGP, tournée **vert** demain » sera le thème de l'événement. Notre domaine professionnel ne nous empêche pas de choisir les bonnes solutions pour notre planète, bien au contraire. Nous vivons à une époque où il est devenu primordial de penser à notre avenir et celui des générations futures et cela passe par le bien-être de notre

environnement. Oui, en tant que spécialiste en gestion parasitaire, nous pouvons être des membres actifs de la préservation de notre belle terre. Nous nous tournerons donc vers les solutions, astuces et conseils afin d'amener notre domaine de la gestion parasitaire à devenir de plus en plus éco-responsable.

Pendant ce temps, nous continuons à travailler sur la certification, et la reconnaissance de l'AQGP auprès du MDDELCC, c'est un dossier que nous ne lâchons pas et que nous comptons voir régler bientôt.

Nos efforts sont également concentrés sur l'AEP en gestion parasitaire. Un léger retard a été constaté dans nos ambitions mais nous vous ferons un suivi concernant cela dès que nous en saurons plus sur l'avancement du dossier auprès du gouvernement.

Je tiens à vous remercier tous de votre participation active à l'avancement de l'Association. N'oubliez pas en ce temps de renouvellement de cotisation, que chaque cotisation est utilisée et sera toujours utilisée pour le développement de notre métier à tous.

Je vous souhaite un vif succès dans vos affaires et bon courage pour tenir en cette chaleur. Malgré celle-ci, n'oubliez pas avant tout de prendre soin de votre santé, votre métier est dangereux et nécessite que vous vous protégiez. Passez un bel été!

*Stephan Mc Donald,
Président de l'AQGP*



AVIS DE RENOUVELLEMENT 2018-2019



Nous vous rappelons que votre année comme membre provisoire ou actif prend fin le 31 juillet de cette année. Pour renouveler, il suffit de cliquer sur le lien ci-dessous afin de procéder à votre renouvellement en ligne. Sinon, vous avez également la possibilité de nous envoyer les informations par courrier en remplissant le formulaire ci-dessous également.

[RENOUVELER EN LIGNE](#)

[FORMULAIRE DE
RENOUVELLEMENT](#)

RAPPEL : NOUS AVONS BESOIN DES NOMS DE VOS TECHNICIENS!

Il est extrêmement important pour notre gestion de recevoir pour chacun de vos techniciens les informations suivantes :

- Nom, prénom
- Temps plein / Temps partiel
- Numéro de certificat du technicien / de la technicienne
- Date d'échéance du certificat

En ce temps de renouvellement, pensez à nous le fournir en même temps. Vous pouvez nous envoyer les informations en remplissant le formulaire ci-dessous :

[FORMULAIRE
DES TECHNICIENS](#)

NOUS SOMMES À LA RECHERCHE D'ARTICLE!

Si vous désirez que l'on développe certains sujets, des questions à poser où l'on publierait les réponses, des suggestions d'articles...
N'hésitez pas à nous écrire :
aqgp@spg.qc.ca

AUTOCOLLANTS AQGP

DÉSIREUX D'AFFICHER
VOTRE APPARTENANCE À
L'AQGP?

FAITES LA DEMANDE À
aqgp@spg.qc.ca



 **IMPORTANT!** 

**BULLETIN D'INFORMATION VENANT DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU QUÉBEC**

Nous désirons vous informer que la signature du Gouvernement du Québec (Figure 1) ainsi que celle du Ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques -MDDELCC- (Figure 2) ne peuvent être utilisées par les entreprises de gestion parasitaire. La signature gouvernementale constitue une marque déposée. À ce titre, elle est réservée à l'usage exclusif des ministères et des organismes gouvernementaux.

Par ailleurs, les membres de l'AQGP peuvent, s'ils le désirent, inscrire le numéro de leur permis sur leur papeterie, site Web, documents de promotion et de publicité.

Ces mesures visent à permettre au public de faire la distinction entre l'entreprise de gestion parasitaire, le Gouvernement du Québec et ses divers ministères et organismes.

Pour obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétariat de l'AQGP.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.



STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES PESTICIDES 2015-2018

Nous vous avons déjà fait part des suites de la [Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018](#). Depuis le 8 mars dernier, les modifications apportées au Code de gestion des pesticides et au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.

Ces modifications visent particulièrement le milieu agricole, mais certaines règles visent le milieu urbain dont les spécialistes en gestion parasitaire.



En milieu urbain :

- À compter du 8 mars 2019, interdire la vente des [néonicotinoïdes destinés à être appliqués sur les surfaces gazonnées](#) aux consommateurs et l'application de ces pesticides sur ces surfaces par les utilisateurs commerciaux, sauf sur les surfaces des terrains de golf;
- Permettre la vente libre, aux consommateurs, des biopesticides et des analogues synthétiques des pyréthrinés, en les regroupant dans la [classe 5](#);
- Fournir des précisions sur la vente de pesticides d'usage domestique en [emballage multiple](#);
- Permettre l'injection des pesticides pour contrôler l'agrile du frêne sur les terrains des [garderies et des établissements scolaires](#);
- Permettre l'application d'un pesticide contenant de la D-phénothrine et de la tétraméthrine pour détruire les nids de guêpes, de frelons ou d'abeilles sur les terrains des garderies et des établissements scolaires.

Autres modifications

- Permis et certificats : ajuster différentes [catégories ou sous-catégories de permis et de certificats](#);
- Fumigation : rendre obligatoire l'obtention d'un permis ou d'un certificat relatif à la fumigation pour utiliser le fluorure de sulfuryle et le phosphore de magnésium;
- Corridors de transport : ne plus exiger la transmission au MDDELCC d'un rapport de réalisation des travaux d'application de pesticides;
- Registre d'achat, de vente ou d'utilisation : obliger la compilation des renseignements dans un document conçu à cette fin. Les factures ne font plus office de registre;
- Immeubles protégés : dans la définition d'immeuble protégée, supprimer la mention des bâtiments utilisés ou destinés à être utilisés pour abriter ou recevoir des choses.

Nous vous conseillons également de consulter le PDF des nouvelles exigences en milieu urbain qui comportent en détails les nouvelles exigences visant les titulaires d'un permis de sous-catégorie C4 ou D4, « Application en horticulture ornementale », ou C5 ou D5, « Application pour extermination ».



[CONSULTER LE PDF](#)





CONGRÈS 2018

40 ANS,
TOURNÉE VERT DEMAIN

16 & 17 NOVEMBRE 2018
Centre de Congrès - Saint-Hyacinthe

La programmation sera disponible très bientôt.



RÉSERVEZ VOTRE CHAMBRE DÈS MAINTENANT!

ATTENTION : L'AQGP ne réserve aucune chambre. La réservation de votre hébergement est votre entière responsabilité.

Un bloc de chambre est réservé **jusqu'au 16 octobre 2018**. Après cette date, nous nous verrons dans l'obligation de libérer des chambres.

Chambre standard occupation simple ou double : 149 \$ + taxes (15\$ par personne additionnelle)

Pour votre réservation d'hébergement : Contactez le Sheraton Saint-Hyacinthe au **1-877-619-0410** et mentionnez Congrès 2018 AQGP pour bénéficier du tarif ci-haut mentionné en composant le mentionnez l'Association québécoise de la gestion parasitaire (ou AQGP) pour bénéficier du tarif ci-haut.

RAPPEL IMPORTANT : VOUS DEVEZ ASSISTER AUX FORMATIONS!

ATTENTION MEMBRE PROBATOIRE :

Nous vous rappelons que selon l'article 5.2 des statuts et règlements de l'AQGP les membres probatoires ont l'obligation d'assister à toutes les formations organisées par l'AQGP.

ATTENTION MEMBRE ACTIF :

Nous vous rappelons que selon l'article 11.5 des statuts et règlements de l'AQGP les membres actifs de l'AQGP devront obligatoirement assister à un minimum d'une activité de formation de leur choix annuellement. Le choix pourra être fait entre le congrès annuel ou la session de formation de l'AQGP. Advenant le non-respect de cette obligation, le membre se verra facturer les frais de l'activité la moins dispendieuse, et ce, lors du renouvellement de la cotisation annuelle.



MESSAGE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite informer la population sur la prévention des piqûres de moustiques et de tiques qui peuvent causer des infections comme le virus du Nil occidental (VNO) et la maladie de Lyme. Ces infections peuvent avoir de graves conséquences pour la santé.

Nous aimerions solliciter votre collaboration afin de faire connaître ces maladies auprès des publics ciblés et d'inviter vos clientèles à adopter de simples mesures de protection personnelle pour se protéger. Les personnes qui pratiquent des activités extérieures ou qui travaillent à l'extérieur ont plus de risque de se faire piquer. Utiliser un chasse-moustiques et porter des vêtements longs de couleur claire sont

notamment de bons moyens de se protéger facilement des piqûres de moustiques et de tiques.

Nous vous acheminons un projet de nouvelle et un bouton Web que vous pouvez diffuser sur votre site Web.

Merci de mettre l'hyperlien suivant dans le bouton Web :

[FRANÇAIS](#)

[ANGLAIS](#)

Aussi, le MSSS a produit une affiche sur la prévention des piqûres de moustiques et de tiques (disponible en français seulement). Vous pouvez consulter cet outil sur le site Web du MSSS en [cliquant ici](#). Il est possible de commander gratuitement cet outil en remplissant le bon de commande disponible sur le site Web du MSSS.



Une simple piqûre peut nuire
à votre santé!



Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire la demande gratuitement de votre carte de technicien personnalisée avec photo. Rien de mieux pour démontrer votre professionnalisme et confirmer votre appartenance à l'Association!

**FORMULAIRE
CARTE DE TECHNICIEN**

PRÉVENTION DU TRAVAIL – CNESST

Un article intéressant publié par la CNESST et l'IRSST déplore la dispersion encore trop grande de la moisissure et que la cohabitation avec celle-ci peut être une réelle menace pour la santé.

[Nous vous invitons à lire celui-ci à partir de la page 36](#)



**NOUS VOUS RAPPELONS
QUE LES BUREAUX DE
L'AQGP SERONT FERMÉS
DU 21 JUILLET AU 5 AOÛT
INCLUSIVEMENT**

Bonne vacances !



CONTACT

2030, boul. Pie-IX, bureau 403 Montréal
(Québec)
H1V 2C8

Tél. : **514-355-3757**

Fax : **514-355-4159**

Sans frais : **1-800-663 2730**

aqgp@spg.qc.ca

www.aqgp.ca